

## MOTION SUR LA DHG POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'enveloppe de DHG et la proposition de répartition par disciplines envoyées le vendredi 2 février et présentées en conseil pédagogique le lundi 5 février ne permettent pas d'effectuer la rentrée 2024.

En effet, la répartition proposée par M. le proviseur laisse apparaître un différentiel de 25h par rapport à l'enveloppe fournie par la DSDEN, alors même que les effectifs prévisionnels de certains groupes de spécialité sont inconcevables en HGGSP ou en sciences physiques.

Il ne peut en être autrement puisque l'enveloppe fournie compte 43,5h de moins que celle avec laquelle nous fonctionnons cette année alors que la structure prévisionnelle d'établissement reste la même.

Nous nous étonnons d'ailleurs de calcul prévisionnel d'effectifs, notamment sur la classe de première générale. En effet, le lycée accueille 378 élèves de seconde et la DSDEN prévoit 195 élèves en 1ère G et 105 en 1STMG (en sachant que les 1STMG sont censées accueillir aussi des élèves venant d'autres établissements, notamment des Iris). Qu'est-il censé advenir de ces 78 élèves (a minima)? Quand on connaît les difficultés de réorientation vers la voie professionnelle, il semble inenvisageable d'imaginer qu'ils seront tous en lycée professionnel. Iront-ils en 1ère G ? Redoubleront-ils leur seconde ? Une septième classe de 1ère G est indispensable.

La répartition par disciplines fait encore apparaître un grand nombre de postes partagés : en espagnol, en italien, en philosophie et en français, des collègues verront leurs conditions de travail dégradées et ne pourront s'investir, comme ils le souhaiteraient, au sein des équipes pédagogiques du lycée Elie Faure. Des décharges ou des temps partiels permettent à nos collègues d'histoire-géographie, de SVT et d'EPS de ne pas subir le même sort. Cette maltraitance des personnels a aussi des implications sur l'accompagnement des élèves.

En effet, les élèves du lycée Elie Faure ont besoin d'un accompagnement particulier, qui a disparu progressivement puis définitivement avec la sortie des lycées de l'Education prioritaire. Pourtant, les statistiques sont éloquentes (chiffres CSP et IPS + allophones).

Compte tenu de ces besoins particuliers, nous n'accepterons pas de grappiller des heures sur des dispositifs indispensables à la réussite de nos élèves. Nous avons besoin :

- des heures d'accompagnement en français
- des heures de groupes en Langues vivantes étrangères
- de conserver toutes nos options sans regroupements de niveaux, ainsi que tous les groupes de section européenne
- d'effectifs en sciences qui permettent les expérimentations

L'enveloppe de DHG doit donc être abondée de 55 heures, sans pour autant que le taux de HSA ne dépasse les 10%. En effet, enseigner au lycée Elie Faure nécessite des temps de concertation et d'investissement qui ne nous permettent pas d'augmenter nos temps de service.

